

## Demande de codes d'activité économique (NACE)

1. Identification de l'organisme formulant la demande		
Nom	Direction générale Energie du SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie	
Statut juridique	Service Publique	
Numéro BCE	0314.595.348	
Adresse	Rue	Boulevard Roi Albert II
	Numéro	16
	Boîte	Cliquez ici pour taper du texte.
	Code postal	1000
	Localité	Bruxelles
	Pays	Belgique
Description succincte (missions, bases juridiques,...)	Dans le cadre du règlement (CE) No 1099/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 22 octobre 2008 concernant les statistiques de l'énergie, la cellule « Monitoring de l'Energie » de la DG Energie fournit les statistiques énergétiques à Eurostat. Elle est dans ce cadre considérée comme une ONA.	
2. Coordonnées de la personne de contact		
Nom	Roy	
Prénom	Norman	
Fonction	Attaché	
Numéro de téléphone	+32 (0) 2 277 73 02	

Adresse email	Norman.Roy@economie.fgov.be
<h3>3. Responsable de la supervision</h3> <p><i>Le responsable de la supervision est la personne physique responsable au sein de l'organisme du projet pour lequel les données sont demandées. Le responsable de supervision dispose de l'autorité et du rang hiérarchique nécessaire en vue de garantir quotidiennement la protection, l'intégrité et la confidentialité des données.</i></p>	
Nom	Guilmot
Prénom	Aline
Fonction	Cheffe de la cellule « Monitoring de l'Énergie »
Numéro de téléphone	+32 (0) 2 277 64 46
Adresse email	Aline.Guilmot@economie.fgov.be
<h3>4. Description de la demande</h3>	
S'agit-il d'une demande en vue d'obtenir des données plus récentes ?	<input type="checkbox"/> Oui, précisez votre demande initiale : Cliquez ici pour taper du texte. <input checked="" type="checkbox"/> Non
Données demandées	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un fichier comprenant les deux variables suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Numéro d'entreprise</li> <li>o NACE ICN</li> </ul> </li> <li>- Les données seront utilisées pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Enrichir des données administratives (avec identification via les numéros BCE) la NACE ICN</li> <li>o Identifier les entreprises de certains secteurs (sur base NACE ICN), notamment ceux ayant trait à l'énergie et étant couvert par des arrêtés royaux statistiques (<a href="https://economie.fgov.be/fr/themes/energie/len-energie-en-chiffres/cadre-legislatif-statistique">https://economie.fgov.be/fr/themes/energie/len-energie-en-chiffres/cadre-legislatif-statistique</a>)</li> </ul> </li> </ul>
Justification de la nécessité	L'enrichissement des données administratives permettra une utilisation plus optimale de ces données dans le cadre des statistiques énergétiques. Cela permettra d'une part d'améliorer des listings en discernant certains secteurs et d'autre part

	<p>d'améliorer les répartitions sectorielles des bilans énergétiques à l'aide de données administratives (provenant du SPF Finances et des distributeurs et transporteurs de gaz et d'électricité). Sans cet enrichissement, les données sont inutilisables ou les résultats biaisés.</p> <p>Les identifications d'entreprises permettront d'améliorer les populations pour certaines enquêtes couvertes par des arrêtés royaux et ministériels statistiques</p> <p>(<a href="https://economie.fgov.be/fr/themes/energie/lenergie-en-chiffres/cadre-legislatif-statistique">https://economie.fgov.be/fr/themes/energie/lenergie-en-chiffres/cadre-legislatif-statistique</a>)</p>
<p><b>5. Finalité</b></p> <p><i>Les codes NACE ne peuvent être exploitées qu'en vue d'une finalité statistique ultime. Une finalité statistique intermédiaire en vue du développement ou de la poursuite d'une activité non statistique ou administrative n'est pas autorisée.</i></p> <p><i>En outre, votre demande ne doit pas excéder ce qui est absolument nécessaire en vue de mener votre projet en vertu des principes de proportionnalité et de minimisation des données.</i></p>	
Description de la finalité	Finalité statistique (voir supra)
Proportionnalité	Ces données nous serviront à fournir des données de qualité à Eurostat dans le cadre du règlement (CE) No 1099/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 22 octobre 2008 concernant les statistiques de l'énergie.
<p><b>6. Publication</b></p>	
Si les données sont exploitées en vue d'une publication, veuillez en indiquer la référence	Il n'y aura pas de publication des codes NACE des différentes entreprises. Les résultats agrégés par sous-secteurs seront publiés dans le respect des règles de confidentialité.
<p><b>7. Accès aux données et confidentialité</b></p>	
Présentation du service ayant accès aux données (identité, fonction, objectifs)	Dans le cadre du règlement (CE) No 1099/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 22 octobre 2008 concernant les statistiques de l'énergie, la cellule « Monitoring de l'Énergie » de la DG Energie fournit les statistiques énergétiques à Eurostat. Elle est dans ce cadre considérée comme une ONA.

<p>Mesures techniques mises en œuvre en vue d'assurer la protection, l'intégrité et la confidentialité des données (sécurité informatique et mesures internes de protection, ...)</p>	<p>Les données seront conservées sur le disque Z dans un sous-dossier du dossier E2-178. Seul le personnel du service EMES, travaillant sur les statistiques énergétiques, a accès à ce dossier. La restriction de cet accès est vérifiée tous les ans.</p>
<p>Mesures organisationnelles mises en œuvre en vue d'assurer la protection, l'intégrité et la confidentialité des données (engagements de confidentialité, <i>Chinese wall</i>, ...)</p>	<p>La loi du 29 avril 1999 relative à l'organisation du marché de l'électricité stipule que « Les fonctionnaires de la Direction générale de l'Energie sont soumis au secret professionnel. La confidentialité est assurée pour les données individuelles obtenues dans le cadre du § 1er ainsi que pour l'ensemble des informations commercialement sensibles et/ou à caractère personnel recueillies par la Direction générale de l'Energie dans le cadre de ses compétences en vertu de la présente loi et de la loi du 12 avril 1965 relative au transport de produits gazeux et autres par canalisations ainsi que leurs arrêtés d'exécution. Toute utilisation des données recueillies à des fins autres que celles prévues par le § 1er est interdite.</p> <p>Toute infraction à l'alinéa 1er est punie des peines prévues par l'article 458 du Code pénal. Les dispositions du Livre Ier du Code pénal sont d'application, en ce compris le chapitre VII et l'article 85. »</p>

## 8. Engagements de l'organisme

L'organisme s'engage et atteste que :

- Les données obtenues ne seront pas communiquées à des tiers ;
- Les données seront traitées en interne par des personnes physiques engagées en vertu d'un contrat de travail ou d'un statut sur lesquelles l'organisme dispose d'une autorité hiérarchique effective et suffisante;
- Les données ne seront pas traitées par un sous-traitant ou toute autre personne, physique ou morale, engagée en vertu d'un contrat de services ;
- Tout changement pertinent de son organisation sera communiqué sans délai à Statbel ;

## 9. Signature

*L'organisme est valablement engagé par la signature de son représentant légal ou d'une personne habilitée à le représenter en vertu d'une délégation. Le cas échéant, vous êtes invité à produire ladite délégation.*

Je déclare sur l'honneur que les informations reprises ci-dessus sont sincères, complètes et exactes.

J'accepte que les données mentionnées puissent être utilisées par Statbel en vue du traitement de ma demande et je déclare avoir obtenu le consentement explicite des personnes qui y sont mentionnées relativement à l'utilisation de leurs données à caractère personnel.

Date	5/04/2022
Nom	Mahieu
Prénom	Nancy
Fonction	Directrice générale a.i.
Signature	P.O. Alberto Fernandez Fernandez